Environnement Canada
Environment Canada
Service canadien de la faune
Canadian Wildlife Service

HABITATS

Volume 1, n° 1 – Novembre 1989

Mot du directeur

par Jean Cinq-Mars, Directeur régional, Service canadien de la faune

Photo : Léo-Guy de Repentigny

La protection des habitats au Québec a toujours été une des priorités du Service canadien de la faune. La conservation des milieux humides est essentielle pour la faune, la flore et pour nous qui partageons le même environnement. La qualité de ces milieux constitue un bon indicateur nous permettant de mesurer les limites acceptables de notre développement.

Le Service canadien de la faune s'est impliqué dans la protection des habitats en créant, jusqu'à maintenant, huit réserves nationales de faune principalement le long du corridor du Saint-Laurent. Ces territoires sont protégés parce qu'ils posèdent des habitats critiques, vulnérables et essentiels aux oiseaux migrateurs et à la faune en général. Ils offrent non seulement un habitat de premier choix pour la faune mais aussi, dans certains cas, des espaces naturels appréciés par le public.

Aujourd'hui, la notion de protection des habitats a bien évolué. Acquérir et gérer des territoires en vue de les sauvegarder pour les générations présentes et futures ne peuvent plus être la seule responsabilité des gouvernements. Aux États-Unis et dans les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, la tendance actuelle se traduit par l'implication de plus en plus forte des organismes de conservation et même la création de nouveaux organismes comme par exemple les fiducies foncières (aux États-Unis seulement, il en existe plus de 700) qui ont tous un objectif commun, la protection des habitats naturels.

Au Québec, pour atteindre les objectifs de conservation du Plan d'action Saint-Laurent, il apparaît essentiel d'entreprendre des actions de concertation et de collaboration avec les différents intervenants. Un effort d'harmonisation est nécessaire si l'on veut obtenir des résultats concrets.

Ainsi, en décembre 1988, le Service canadien de la faune organisait un atelier sur la protection des habitats. Plus d'une trentaine d'organismes ont alors manifesté le désir de s'impliquer en tant que partenaires dans la gestion, la mise en valeur et l'acquisition de territoires. De plus, ceux-ci ont demandé aux organismes gouvernementaux des mesures appropriées afin qu'ils puissent s'impliquer à fond dans leurs projets de protection des habitats. En réponse à cette demande, le Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats a été créé et mis sur pied par le Service canadien de la faune spécifiquement pour les organismes du milieu.

L'organisation d'autres ateliers, les 25 et 26 novembre 1989, sur le même thème est une autre initiative du Service canadien de la faune qui vise à informer les organismes des actions des divers intervenants ainsi que des tendances et des orientations en matière de protection des habitats.

Finalement, la publication du bulletin d'information HABITATS est un outil de communication essentiel qui favorisera l'échange d'information et la création de liens entre les divers intervenants voués à la cause des habitats.

Le Service canadien de la faune offre également l'opportunité aux organismes non gouvernementaux et aux partenaires des secteurs privé et public de participer à cet échange en faisant paraître dans cette publication des textes relatant leurs expériences dans le domaine de la protection des habitats.

Toutes ces initiatives du Service canadien de la faune n'ont finalement qu'un seul but, stimuler et appuyer la participation active des groupes du milieu en collaboration avec les gouvernements, les corporations, les industries et le public en général dans un esprit de partenariat, afin de sauvegarder notre patrimoine naturel.■

Canada

Le Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats

Le Service canadien de la faune a rendu public, le 13 octore dernier, son nouveau Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, offre l'opportunité aux groupes du milieu de s'impliquer concrètement en tant que partenaires à part entière et d'associer leurs efforts à ceux des organismes environnementaux, des corporations, des industries et du public en général dans la protection des habitats au Québec.

Le programme, qui est doté d'un fonds de 600 000 $ réparti sur quatre ans, comprend deux volets : le volet à la gestion et à la mise en valeur des habitats et le volet d'aide à l'acquisition d'habitats.

Tout organisme sans but lucratif, ayant des intérêts dans la protection des habitats et oeuvrant au Québec, est admissible au programme.

La première date de tombée pour soumettre un projet sera exceptionnellement le 1er décembre 1989. À compter de 1990, les dates de tombée seront le 1er mars et le 1er novembre. Chaque projet sera évalué par un comité spécialement constitué à cette fin et les décisions seront annoncées deux fois par année.

Pour obtenir plus d'information sur le programme ainsi qu'une copie des lignes directrices pour la présentation de projets, communiquez avec le bureau du Service canadien de la faune à l'adresse suivante :

Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141 route de l'Église
C.P. 10 100, 9e étage
Sainte-Foy (Qc)
G1V 4H5

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le Plan conjoint des habitats de l'est

par Raymond Sarrazin, Service canadien de la faune

Canards noirs au marais de Pointe-au-Père
Photo : Léo-Guy de Repentigny

On a longtemps considéré les milieux humides comme ayant peu d'utilité, si ce n'est de pouvoir être convertis à des utilisations plus productives. Des milliers d'hectares palustres du Canada ont ainsi été drainés ou remplis aux fins de l'agriculture et du développement routier, industriel et résidentiel. C'est parce qu'on comprend mieux aujourd'hui le rôle essentiel des milieux humides dans l'équilibre hydrologique, comme habitats fauniques et comme sites récréatifs, que l'envergure de leur disparition à grande échelle est devenue une question d'intérêt national.

Entre la conservation des milieux humides à l'état naturel et leur conversion à d'autres fins, les intérêts s'opposent. Les conflits sont particulièrement marqués dans quatre des principales régions palustres du Canada méridional où sont concentrés les populations, l'exploitation agricole et le développement; ce sont la région de la côte atlantique, la région comprise entre le bassin inférieur des Grands Lacs et l'estuaire du Saint-Laurent, la région des cuvettes des Prairies et la région de la côte du Pacifique.

Les milieux humides, qui autrefois abondaient dans ces régions, sont maintenant des ressources rares et précieuses. Depuis le début de la colonisation, environ 65 % des marais maritimes et salins des provinces de l'Atlantique, 70 % des terres humides de la région du bassin inférieur des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, 71 % des zones humides des Prairies et 80 % des terres du fleuve Fraser ont été convertis, surtout à des fins agricoles.

Au cours de la dernière décennie, le rôle et la valeur des milieux humides ont été reconnus par les intervenants des milieux politiques et économiques à l'échelle nationale et internationale.

En 1986, les gouvernements canadien et américain ont signé un document de grande importance : le PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE (PNAGS).

Aujourd'hui, cette entente historique constitue un exemple innovateur de partenariat international dans le domaine de la conservation de la faune. Grâce au PNAGS, la collaboration entre les gouvernements fédéraux, provinciaux, ceux des États-Unis et les organismes privés voués à la conservation dans les deux pays n'a jamais autant été mise en évidence.

En premier lieu, les partenaires ont procédé à la mise sur pied de plans conjoints auxquels ont participé des représentants d'organismes des secteurs public et privé. Aux États-Unis, six plans conjoints sont en oeuvre (Côte atlantique, Vallée centrale, Côte du golfe du Mexique, Grands Lacs inférieurs-Bassin du Saint-Laurent, Vallée inférieure du Mississipi, Marmite torrentielle des Prairies) alors qu'au Canada il y en a quatre (Oies de l'Arctique, Canard noir, Habitats des Prairies, Habitats de l'Est).

Le PNAGS a comme objectif de rétablir, d'ici l'an 2000, les populations de canards à leur niveau de 1970. Il s'intéresse ainsi aux aires de reproduction, de repos et d'hivernage dans les deux pays. Par exemple, le PNAGS identifie, au Canada, 3,6 millions d'acres à protéger et à améliorer dans les provinces des Prairies, 60 000 acres dans les basses terres de la vallée des Grands Lacs et du Saint-Laurent et 10 000 acres sur la côte atlantique. Bien que le PNAGS soit axé sur la sauvagine, d'autres espèces en tireront profit. L'habitat de la sauvagine est aussi l'hôte d'une variété d'oiseaux de rivage et d'oiseaux chanteurs, de mammifères et d'autres espèces de vertébrés. Les milieux humides génèrent aussi des invertébrés et des espèces végétales qui constituent une ressource alimentaire importante pour la faune.

Pour atteindre les objectifs du PNAGS, le Plan conjoint des Habitats de l'Est (PCHE) vise la conservation des terres humides à grande échelle et le maintien d'un bon réseau de ces milieux dans les régions les plus productives. Ainsi, le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique, de même que Canards Illimités Canada, Habitat Faunique Canada et d'autres organisations de conservation ont opté pour deux modes d'approche.

Un programme direct qui vise à protéger, améliorer ou restaurer quelques 600 000 acres de terres humides dans les secteurs mentionnés dans le PNAGS et d'autres habitats à potentiel élevé.

Un programme indirect qui s'appliquera sur une étendue beaucoup plus vaste (environ 3,8 millions d'acres) par le biais de mesures incitatives auprès des propriétaires privés, de l'éducation du public et d'ententes administratives visant la gestion intégrée des ressources et la considération des milieux humides comme partie intégrale du développement durable.

Concernant le financement, 50 % des fonds requis pour les projets d'acquisition, d'amélioration ou de restauration des habitats devraient provenir de sources canadiennes et 50 % de sources américaines.

La mise en oeuvre du PCHE est déjà commencée et cinq projets sont actuellement en cours. En Ontario, la baie Matchedash (lac Huron) est le site d'un premier projet relié au PCHE. Au terme de ce projet, dans sept ans, 5 400 acres de terres humides auront été acquis et aménagés au coût de 8,2 millions.

Au Québec, les partenaires de l'Entente quinquennale pour la conservation des habitats* se sont joints au PCHE afin d'entreprendre l'acquisition et l'aménagement d'une partie de la plaine d'inondation du lac Saint-Pierre comprise entre Baie-du-Febvre et Nicolet-Sud. Ce projet d'envergure, qui rallie les intérêts agricoles aux préoccupations de conservation des milieux humides, prévoit des déboursés de l'ordre de 1,7 million au cours des quatre prochaines années.

Les marais de Grand Lake, le long de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, font l'objet d'un autre projet du PCHE. Au cours de l'année, 1 250 acres ont déjà été acquis et aménagés au coût de 340 000 $.

Par ailleurs, l'acquisition de 1 200 acres de terres humides et la désignation de 650 acres ont permis la création d'une « unité d'aménagement faunique » d'importance à l'Île-du-Prince-Édouard. Des aménagements, pour une valeur de 100 000 $ seront complétés cet automne par Canards Illimités.

Enfin, l'achat de 250 acres en Nouvelle-Écosse constitue une première étape d'un ambitieux programme provincial de protection et d'aménagement de marais salins. Déjà 45 000 $ ont été versés en acquisitions et 32 000 $ sont prévus à des fins d'amélioration.

Le Conseil consultatif du PCHE s'affaire actuellement à mettre la touche finale à son premier plan quinquennal d'opération. Bien que la priorité soit accordée à l'acquisition d'habitats menacés, la mise en oeuvre du PCHE portera également sur des programmes, à portée plus vaste, d'aménagement intégré du territoire.

* Fondation de la faune du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Office de Planification et de Développement du Québec, Canards Illimités Canada, Habitat Faunique Canada, Service canadien de la faune.

Le Plan d'action Saint-Laurent

par Isabelle Ringuet, Service canadien de la faune

Photo : Léo-Guy de Repentigny

Démarré à l'automne 1988, le Plan d'action Saint-Laurent présente quatre volets : protection, conservation, technologies environnementales et restauration.

La mise en oeuvre du volet « protection » vise à réduire l'apport de substances toxiques au Saint-Laurent en provenance des cinquante usines les plus polluantes identifiées dans le plan, de même qu'à connaître la nature et la quantité des produits toxiques provenant des Grands Lacs. Le volet « technologies » mise sur le développement et l'application de technologies de dépollution ainsi que d'une expertise en écotoxicologie. Le volet « restauration » doit entreprendre la décontamination des installations portuaires fédérales, en plus de développer et de mettre en pratique une expertise en réhabilitation des milieux humides du Saint-Laurent.

Le volet « conservation » s'applique à sauvegarder les espèces menacées ou vulnérables et les habitats. Concernant les habitats, on prévoit la protection de 5 000 hectares d'habitats d'espèces vulnérables ou menacées et d'écosystèmes naturels le long du Saint-Laurent. La protection implique non seulement l'acquisition de sites de valeur, mais aussi leur gestion et leur aménagment dans un cadre de conservation. Pour sauvegarder les espèces menacées, il faut identifier ces espèces, développer et mettre en oeuvre des stratégies et des plans de survie spécifiques à chacune d'elles.

Depuis la mise en application du plan, le Service canadien de la faune s'est d'abord affairé à consolider quelques-unes des huit réserves nationales de faune qu'il gère dans le système du Saint-Laurent, et à bâtir un programme d'aide aux groupes qui viendra rencontrer leurs besoins, tout en facilitant l'atteinte des objectifs du plan. Ce programme innovateur a été inauguré en octobre 1989, et nul doute qu'il connaîtra un très grand succès.

La préparation et la publication, en collaboration avec l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, d'un document sur les oiseaux menacés du Québec a permis d'évaluer leur statut et de les ordonner dans une liste qui orientera nos actions pour les années à venir.

Le Plan d'action Saint-Laurent s'appuie sur une entente d'harmonisation entre le Gouvernement du Canada, représenté par Environnement Canada – Conservation et Protection, de même que le ministère des Pêches et Océans, et le Gouvernement du Québec, représenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et par celui de l'Environnement.

Nous en sommes actuellement à mettre en oeuvre les mécanismes d'harmonisation, par la voie d'un comité qui assurera la coordination des interventions. Le plan de travail de l'année 1990-1991 sera bientôt élaboré et un partage des tâches s'ensuivra.

Le Plan d'action Saint-Laurent est avant tout un beau défi basé sur le partenariat. Dans le domaine de la conservation au Québec, le partenariat est déjà installé depuis quelques années, avec l'avènement des fondations et l'action de quelques sociétés dynamiques. Avec le Plan d'action Saint-Laurent, nous sommes confiants qu'il deviendra la règle du jeu et qu'il s'étendra à plusieurs régions et à des sphères d'activité aussi diverses que complémentaires. Bâtir et maintenir le partenariat, voilà la principale tâche qui nous incombera dans les mois et les années à venir.

La protection des habitats et l'aménagement des espèces menacées

par Pierre Laporte, Service canadien de la faune

La protection des habitats joue un rôle important dans la sauvegarde des espèces menacées. Cette importance se concrétise par une intégration du programme des espèces menacées et celui de la protection des habitats dans le volet « conservation » du Plan d'action Saint-Laurent.

Le Plan d'action Saint-Laurent s'est donné comme mission le redressement environnemental de ce majestueux cours d'eau. Certaines espèces animales et végétales de cet écosystème ont été affectées plus que d'autres par divers stress environnementaux. La protection de ces espèces, dites menacées, constituent un aspect important du volet « conservation » puisque le programme qui s'y rattache vise non seulement la protection de ces espèces mais également leur rétablissement en tant qu'élément de cet écosystème.

Dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, la première étape a été de préparer un bilan des espèces d'oiseaux menacés et plus particulièrement celles fréquentant le couloir du fleuve Saint-Laurent. Ce premier bilan, publié l'été dernier sous le titre *Les oiseaux menacés du Québec*, permet d'orienter efficacement nos actions puisque vingt-deux espèces d'oiseaux menacés y sont classées en cinq catégories.

Les catégories **en danger** et **menacée** de disparition comprennent des espèces qui ont subi un déclin sévère de leur population et, à ce titre, elles sont l'objet d'une attention particulière afin de rétablir les populations à un niveau acceptable. La protection de leurs habitats peut se faire à deux niveaux : préserver le milieu essentiel à leur survie et encourager les efforts d'aménagement visant à augmenter leurs populations.

Le Faucon pèlerin et le Pluvier siffleur bénéficient actuellement d'un Plan national de rétablissement puisque ces deux espèces sont importantes dans le couloir du fleuve Saint-Laurent. Le Faucon pèlerin fait l'objet de plusieurs projets de réintroduction et des techniques sont élaborées afin d'augmenter la productivité du Pluvier siffleur.

D'autre part, le premier bilan révèle que, dans le couloir du Saint-Laurent, la population de Pie-grièche migratrice accuse une baisse importante. La priorité sera donc de définir les moyens adéquats pour rétablir la population.

Le bilan a également permis d'identifier d'autres espèces considérées comme **vulnérables**, et à nouveau la protection des habitats constitue une action déterminante. Bien que ces espèces soient souvent peu abondantes, elles n'en constituent pas moins un élément bien adapté à un milieu particulier et essentiel à l'équilibre de l'écosystème.

L'exploitation d'un seul type d'habitat par une espèce rend celle-ci très vulnérable aux dégradations de son milieu. Par exemple, le Petit Butor, associé aux quenouillères d'eau douce, habitat en régression au Québec, est de moins en moins nombreux. Le Grèbe cornu niche exclusivement aux Îles-de-la-Madeleine dans les marais d'eau douce à proximité de nappes d'eau salée. Le couloir du Saint-Laurent ne possède que peu d'habitats pour ces espèces. La conservation de tels habitats pour ces espèces « spécialisées » est souvent le seul moyen de protéger ces populations.

Le Râle jaune et le Troglodyte à bec court sont également deux autres espèces vulnérables, étroitement associés aux milieux humides. Afin de mieux caractériser leur habitat, il faudra parfaire l'étude de leurs exigences biologiques. L'intégration de ces espèces dans un plan de protection de l'habitat permettra d'améliorer leurs chances de survie.

Les prochaines étapes devront conduire à proposer des plans d'actions pour les espèces les plus prioritaires. Un plan d'action pour la Pie-grièche migratrice est actuellement en préparation. Les Sternes de Dougall et caspienne sont les prochains sujets d'un autre plan d'action. D'autres espèces feront également l'objet de plans d'action selon la gravité de leur situation et les possibilités d'intervention.

Enfin, pour les espèces vulnérables où l'habitat est intimement associé à la présence de l'espèce et à sa survie, des études devront être entreprises afin de mieux caractériser leur milieu de vie. Sous cet angle, un programme de protection des habitats bénéficiera des résultats de ces études et permettra éventuellement de dresser une liste des priorités au niveau de la conservation et de la protection du territoire.

La protection des habitats se révèle donc une étape importante pour la survie des espèces menacées. Par son volet « conservation », le Plan d'action Saint-Laurent constitue un moyen d'intervention efficace pour essayer de rétablir le fragile équilibre du fleuve Saint-Laurent pour les générations futures.

Un Plan d'intervention d'urgence pour les oiseaux aquatiques du Saint-Laurent

Le Service canadien de la faune vient d'inaugurer un réseau de six centres de nettoyage répartis aux endroits les plus névralgiques le long du Saint-Laurent.

Ces centres permettront de récupérer, nettoyer et soigner les oiseaux contaminés et souillés par les produits pétroliers.

Cette initiative, une première au pays, a été rendue possible grâce à l'établissement d'un impressionnant réseau de collaborateurs.

Adminitrés par le Service canadien de la faune, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le Service canadien des Parcs et le Collège MacDonald, ces centres bénéficient de l'appui d'une trentaine d'organismes dont Ultramar Canada et la Société québécoise pour la protection des oiseaux, lesquels ont contribué financièrement à la création du réseau.

Le Service canadien de la faune est confiant que ce plan puisse permettre de réduire grandement la mortalité des oiseaux lors d'accidents écologiques ayant un impact majeur sur la faune.

Nouvelles publications

***Les oiseaux menacés du Québec*, un premier bilan**

Le Service canadien de la faune a rendu public, le 28 juin dernier, le premier bilan des oiseaux menacés au Québec, particulièrement ceux nichant le long du corridor du Saint-Laurent. Cette initiative du Service canadien de la faune s'inscrit dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent et a été réalisée par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO).

Des endroits protégés par Environnement Canada

Une série de fiches d'information intitulée *Des endroits protégés par Environnement Canada* vient d'être publiée conjointement par le Service canadien des parcs et le Service canadien de la faune.

Ces fiches d'information font mieux connaître les parcs nationaux et les réserves nationales de faune.

Ces publications sont disponibles au bureau du Service canadien de la faune.

HABITATS est publié et distribué gratuitement par le Service canadien de la faune dans le but de favoriser l'échange d'information entre les divers organismes qui s'intéressent à la protection des habitats.

Les personnes qui désirent participer à cet échange et faire part de leurs expériences dans les divers domaines reliés à la protection des habitats peuvent le faire en rédigeant un article et en communiquant avec Francine Hone, au Service canadien de la faune.

Les textes ou l'information contenus dans ce bulletin peuvent être reproduits en indiquant le nom de l'auteur et la source, HABITATS.

Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques d'Environnement Canada.

On peut rejoindre la direction en écrivant à l'adresse suivante :

HABITATS
Environnement Canada
Service canadien de la faune
C.P. 10100, 9e étage
1141, route de l'Église
Sainte-Foy, Québec
G1V 4H5

Saint-Laurent
Vision 2000

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0847-2947